Tous vélo actifs!

26/08/2024

# Ville de Spa : Fiche identitaire

Arnaud Pâquet

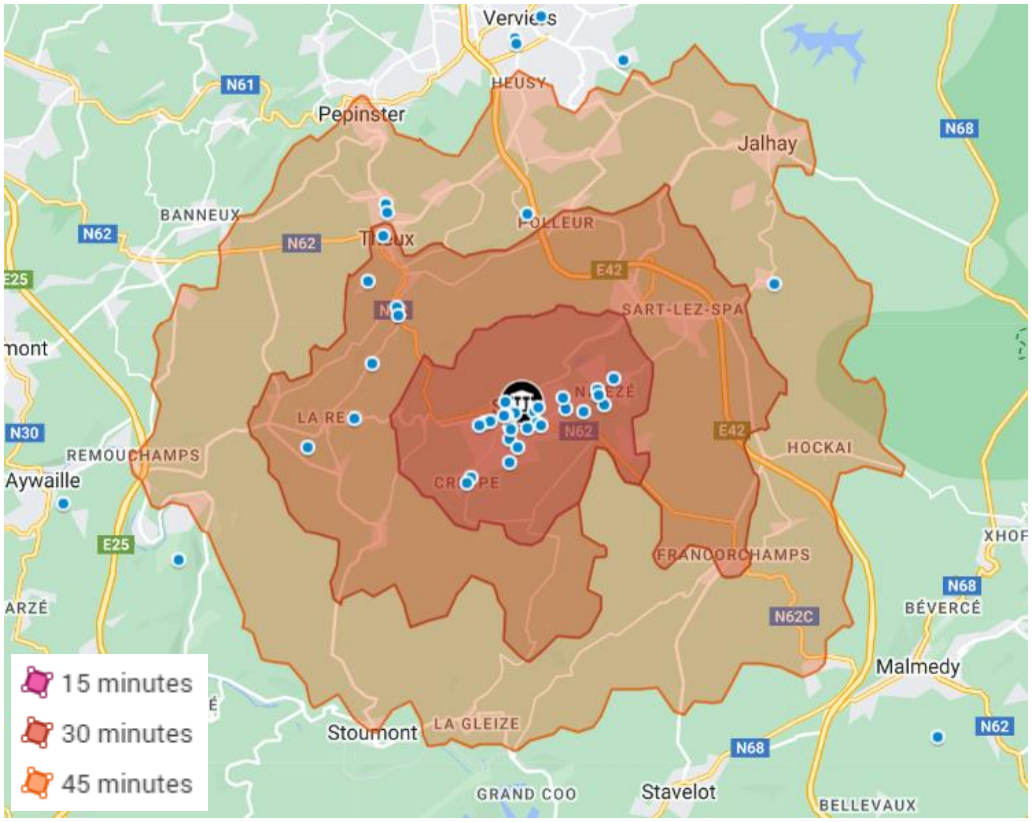
20240826-PUBLI-CMOB-APA-VF

Fiche d'entreprise qui accompagne le Plan d'action 2024 – 2027

## 1. Potentiel cycliste

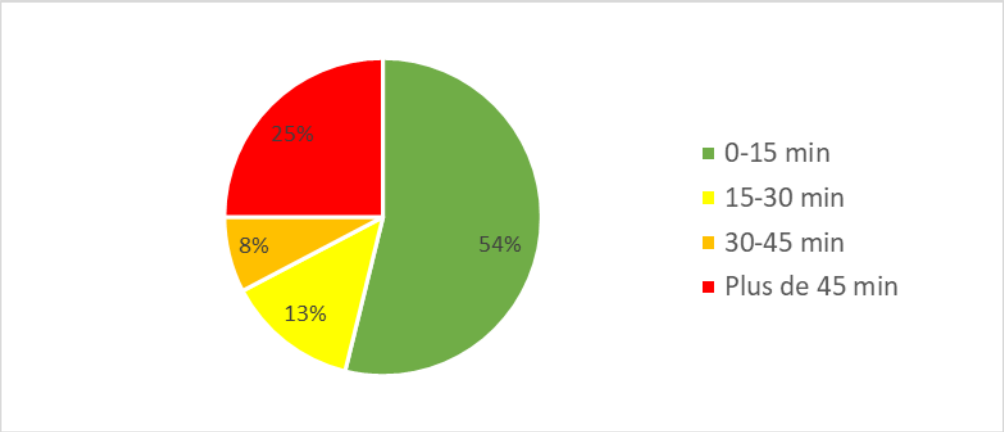
Le vélo est un mode de transport à promouvoir en priorité auprès des travailleurs habitant dans un rayon de moins de 45 minutes de leur lieu de travail. Le potentiel cyclable est créé sur la base des isochrones de 15, 30 et 45 minutes de trajet à vélo à partir du site de l'Hôtel de Ville (~16km/h). Vous trouverez ci-dessous ainsi qu'en suivant le lien suivant, une carte qui reprend ces isochrones et la localisation de vos employés.

https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1Z7q7GGYEJGWOjVRMosuGDxfucS6-p30&ll=50.49776222341224%2C5.770192099999978&z=11



Sur la base de cette carte, nous avons recensé un potentiel cyclable non négligeable qui est le suivant :

| | # | % |
|---|---|---|
| Nombre d'employés sur le site | 52 | 100,0 |
| Nombre d'employés habitant à moins de 15 min | 28 | 53,8 |
| Nombre d'employés habitant entre 15 et 30 min | 7 | 13,5 |
| Nombre d'employés habitant entre 30 et 45 min | 4 | 7,7 |
| Nombre d'employés habitant à plus de 45 min | 13 | 25,0 |



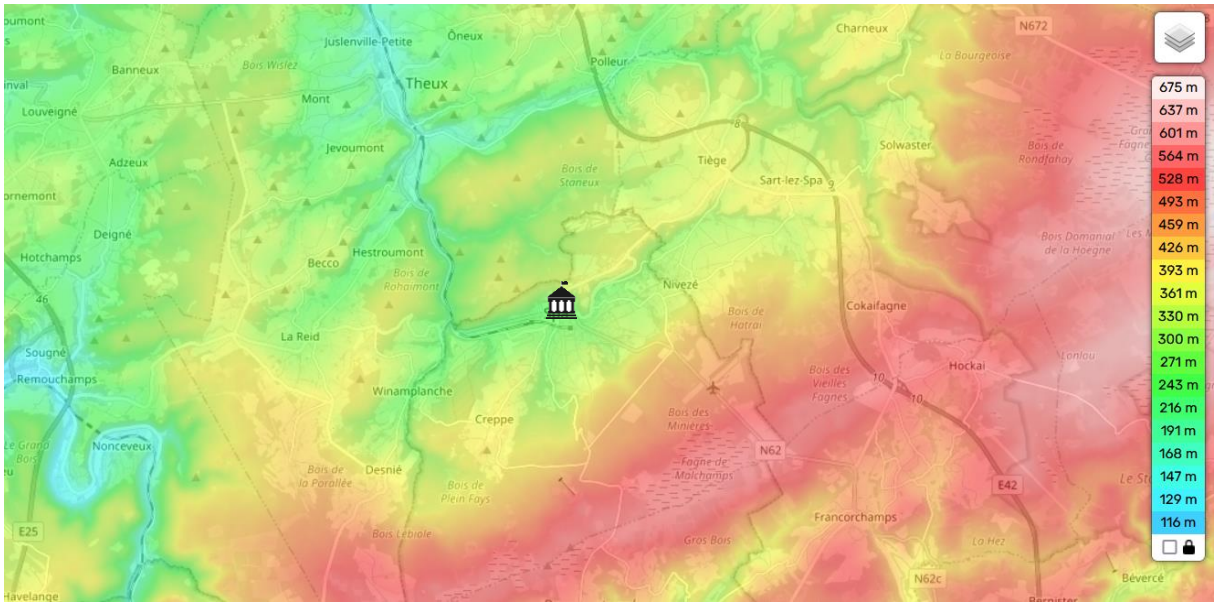

Actuellement, votre organisation compte 4 cyclistes (il ne s'agit pas forcément de cyclistes réguliers), soit 10,3 % du personnel habitant à moins de 45 minutes à vélo. Le potentiel d'amélioration du report modal est donc très élevé.

# 2. Quelques éléments cartographiques

## 2.1. Topographie

Le relief est une donnée importante lorsqu'il s'agit de promouvoir le vélo. Les VAE peuvent diminuer la difficulté introduite par le dénivelé, mais cela reste une donnée importante lorsque nous sommes à la recherche d'un itinéraire confortable. Le site de l'Hôtel de Ville se situe dans une zone d'altitude modérée mais au sein d'une cuvette, ce qui en rend l'accès assez aisé pour le personnel depuis toutes les directions. A l'inverse, le retour pourrait éventuellement être plus sportif pour le personnel habitant sur les hauteurs.

Carte topographique de la Belgique : https://fr-be.topographic-map.com/map-775t6/Spa/




## 2.2. Aménagements et itinéraires cyclables

Consulter une plateforme qui permet de visualiser les itinéraires cyclables est toujours un bon début. S'il existe plusieurs sites web pour ce genre d'informations, nous apprécions OpenStreetMap (OSM) avec le fond de carte « carte cyclable » qui recense les itinéraires vélo de plusieurs sources et intègre entre autres les deux réseaux cités ci-dessous. OSM permet d'une part de créer des itinéraires et permet d'autre part de visualiser différents fonds de cartes. En cliquant sur le petit logo (à droite de l'écran), vous pouvez sélectionner le fond de carte désiré. Dans notre cas, la carte cyclable et la carte de transport sont les plus intéressantes.

OSM : https://www.openstreetmap.org/#map=14/50.6662/4.6145&layers=C

Autres plateformes intéressantes :

- OpenCycleMap, similaire à OSM,
- Waymarkedtrails Cycling, permet d'avoir les informations sur les Itinéraires visibles en cliquant sur le bouton en bas à droite de l'écran.

**Le réseau RAVeL** passe à 600 m du site. La ligne 44A du RAVeL relie Spa à Stavelot, Trois-Ponts et Malmedy mais uniquement dans une seule direction (il s'agit d'une ligne en cul-de-sac qui ne dessert pas l'ouest de Spa).

**Les points-nœuds** sont une autre source d'inspiration pour se déplacer à vélo. Il s'agit d'itinéraires balisés au moyen de numéros qui ont surtout une vocation touristique. L'intérêt des points-nœuds, c'est qu'ils sont établis sur des routes et chemins généralement adaptés à la circulation à vélo (RAVeL, chemins de halage, chemins de remembrement, quartiers ou la circulation est apaisée, voiries dotées de pistes cyclables…). Ces

points nœuds peuvent être partiellement intégrés dans les itinéraires domicile-travail de certains travailleurs. Le réseau points-nœuds coïncide avec le RAVeL, lequel sert de colonne vertébrale au reste du réseau points-nœuds dans la région. Ce dernier est très dense et complète justement le RAVeL, grâce à des liaisons avec Theux, Jalhay, Aywaille.

Le lien vers le site internet des points-nœuds en province de Liège : https://pointsnoeuds-provincedeliege.be/

Pour tracer son itinéraire points-nœuds : https://www.fietsnet.be/routeplanner/default.aspx

### 2.2.1. Ville de Spa

La Ville de Spa fait partie des communes pilotes retenues pour l'appel à projets Wallonie Cyclable (PIWACY), grâce auquel elle bénéficie d'une subvention de 300.000€ pour l'aménagement d'infrastructures cyclables.

En 2017, la Ville de Spa a développé un plan communal de mobilité (PCM). Ce dernier affiche clairement l'ambition de rendre l'utilisation du vélo beaucoup plus attractive, au travers de plusieurs projets :

- Mise en sens unique limité de tous les sens uniques ;
- Amélioration du stationnement vélo ;
- Aménagement de pistes cyclables.

## 3. Information sur la politique vélo de l'entreprise à l'engagement

Dans la vie, une rupture, comme le début d'un nouveau contrat professionnel est un moment sur lequel il faut capitaliser pour encourager à changer ses habitudes de mobilité. Un nouvel engagé est donc une cible à privilégier dès le début. Que faire ?

- Au minimum, glisser dans les documents remis au nouveau travailleur lors de son entrée en fonction toutes les informations mobilité de l'organisation (fonctionnement des parkings y compris le parking vélo, remboursement éventuel des transports en commun et modalités pour l'obtenir, lignes de bus desservant l'organisation, indemnité vélo et modalités d'obtention, plateforme de covoiturage, retour garanti, coordonnées du Mobility Manager, lien vers les formulaires à télécharger).
- Prendre la parole ou tenir un stand s'il y a une journée d'accueil des nouveaux pour informer sur toutes les alternatives à la voiture. Organiser une visite des installations (parkings vélo, douches, vestiaires…).
- Recevoir le nouveau collaborateur pour une séance d'information personnalisée sur sa mobilité. En fonction de son profil, de son lieu de résidence, de ses obligations familiales, lui faire part de toutes les possibilités qui s'offrent à lui et le conseiller pour qu'il puisse les tester dans de bonnes conditions.

# 4. Primes régionales pour l'achat de vélo

## 4.1. Prime citoyenne

Pour promouvoir les déplacements domicile-travail à vélo, la Région wallonne accorde une prime à tous les citoyens de plus de 18 ans (y compris les indépendants) qui pourront attester que le vélo acheté est utilisé pour au moins **40 % des trajets entre le domicile et le travail** (une attestation de l'employeur devra prouver l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail).

La prime est valable pour l'achat d'un vélo acheté entre le 1er juillet 2020 et 31 décembre 2024. La subvention est de 20 à 40 % du montant de la facture, TVA comprise, avec un plafond compris **entre 50 € et 1250 €** en fonction du type de vélo et de la situation du demandeur (revenus et situation familiale).

Les informations sur la prime citoyenne sont disponibles sur le portail de la mobilité en Wallonie (http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-citoyen/a-velo/prime-regionale-velo.html). Pour les possibilités de cumul avec d'autres primes mises en place par d'autres niveaux de pouvoir, voir la page « primes communales et provinciales ».

## 4.2. Prime entreprise

Tous les employeurs wallons (ASBL, TPE, PME, grande entreprise, administration publique…) peuvent bénéficier d'une prime pour l'achat de maximum 5 vélos d'entreprise. Il suffit pour cela d'être une personne morale de droit public ou de droit privé ayant un siège d'activités en Wallonie et de justifier des déplacements professionnels. La prime est valable pour l'achat de vélos achetés entre le 1er juillet 2020 et 31 décembre 2024. La subvention est de maximum 20 % du montant de la facture, TVA comprise, avec un plafond compris **entre 50 € et 800 €** en fonction des cas.

La prime peut être demandée en une ou en plusieurs fois (un vélo en 2021, quatre en 2022 par exemple). Ces vélos appartiennent à l'entreprise et sont utilisés pour les trajets de service. Ils peuvent ponctuellement être prêtés aux employés pour tester les trajets domicile-travail. Il est nécessaire de rédiger un règlement interne relatif à l'usage de ces vélos de service.

Les informations sur la prime entreprise sont disponibles sur le portail de la mobilité en Wallonie (https://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-entreprise/primes-regionales/prime-velos-de-service.html).

## 4.3. Prime entreprise (spéciale cyclo-logistique)

Toutes les personnes morales de droit privé ou public ayant un siège d'activités en Wallonie et justifiant d'activités de cyclo-logistique (transport de marchandises ou prestation de

services) peuvent prétendre, depuis le 2 janvier 2024, à une prime à l'achat d'un vélo, d'un vélo cargo ou d'une remorque de vélo.

La subvention est de maximum 50 % du montant de la facture HTVA, avec un plafond compris entre 800€ et 3.500€ en fonction des cas. Au maximum, 50.000€ pourront être demandés pour chaque bénéficiaire sur une période de trois exercices fiscaux.

Les informations sur la prime cyclo-logistique sont disponibles sur le portail de la mobilité en Wallonie (https://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-entreprise/primes-regionales/prime-velo-cargo.html).

## 5. Formation et réseau des Mobility Manager

Améliorer la mobilité a des retombées très positives pour une entreprise en terme économique, de bien-être de ses travailleurs, d'image, de RSE, d'environnement et de recrutement. Raison pour laquelle, la fonction est de plus en plus présente dans les entreprises. Forts de ce constat, la Wallonie et l'UWE organisent désormais des formations gratuites en Mobility management. Deux sessions de 6 journées étalées sur deux à trois mois sont organisées chaque année.

Vous trouverez plus d'informations et les dates de ces formations en suivant ce lien : https://www.mobilite-entreprise.be/index.php/nos-outils-et-services/formation-des-mobility-managers/

Un réseau wallon de Mobility Managers a été créé dans le but de permettre des échanges de bonnes pratiques et surtout d'y diffuser matières et informations de pointe pour un secteur en pleine évolution. Deux à trois réunions sur des thèmes choisis parmi les suggestions des membres du réseau sont organisées chaque année. Ce réseau est ouvert à toutes les personnes en charge de questions de mobilité dans les entreprises, les administrations publiques, les organismes, hôpitaux et universités.

Vous trouverez plus d'informations en suivant ce lien : https://www.mobilite-entreprise.be/index.php/nos-outils-et-services/reseau-des-mobility-managers/

## 6. Les formations Tous Vélo-Actifs

Tous vélo-actifs propose de nombreuses formations, accessibles à toutes les entités partenaires. Chaque entité y a droit gratuitement chaque année.

Ces formations sont accessibles aux cyclistes actuels et aux personnes voulant tester le vélo. Elles se divisent en deux catégories :

- Des formations théoriques, données dans l'organisation ou en virtuel.
- Des formations pratiques durant lesquelles les cyclistes sont amenés à circuler autour de l'organisation ou à manipuler le vélo.

À ces formations, s'ajoute l'organisation d'un check-up vélo : pendant deux heures, deux mécaniciens inspectent les vélos des travailleurs, procèdent à quelques réglages et donnent des conseils d'entretien.

L'ensemble des informations est disponible dans le lien suivant : https://veloactif.be/outils-et-services-aux-entreprises/des-formations/

Tous vélo-actifs peut aussi créer des formations sur mesure pour répondre à des besoins particuliers dans votre organisation. Contactez-nous pour plus d'informations.

## 7. Contacts utiles

### Tous vélo-actifs

Plus d'infos : www.veloactif.be

Contact : Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises

Arnaud Pâquet – 0472/04.41.82 – arnaud.paquet@uwe.be

Céline Froment – 0472/04 12 93 – celine.froment@uwe.be

Voir aussi : www.facebook.com/tousveloactifs/

### Le Service public de Wallonie.

Pour toute question liée à la politique cyclable de la Région wallonne, au RAVeL ou aux voiries régionales, vous pouvez vous adresser au service Wallonie cyclable qui pilote Tous vélo-actifs. Ils vous aiguilleront vers les services et les personnes adéquates.

Contact : Loïc Calicis - 081/77 32 33 – wallonie.cyclable@spw.wallonie.be

### Le GRACQ - Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens

Il peut apporter son aide pour :

- soutenir des demandes d'aménagements au profit des cyclistes
- l'organisation de formations à vélo dans le trafic
- l'organisation et l'encadrement de balades
- des informations sur les itinéraires

La personne de contact de la locale du GRACQ « Spa » est Fabienne Sevrin : spa@gracq.org